

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

**Etaient présents** : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Alain ROSET **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROVIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY.

**Etaient absents** : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Brailans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN.

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien COUDRY.

**Procurations de vote** : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006428

Rapport n°44 - Convention pluriannuelle 2023-2025 et programme de travail 2023 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB)

## Convention pluriannuelle 2023-2025 et programme de travail 2023 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB)

**Rapporteur** : M. Christian MAGNIN FEYSOT, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « AUDAB »	Montant de l'opération : 390 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2023</i>	

### Résumé :

Il est proposé de valider la convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2023-2025 qui lie Grand Besançon Métropole à l'AUDAB, ainsi que le programme de travail 2023 de l'AUDAB. Pour la réalisation du programme de travail, GBM versera à l'AUDAB une contribution de 390 000 € en 2023.

Le Conseil de Communauté du 2 mars 2020 a approuvé la convention pluriannuelle 2020-2022 de financement et de partenariat entre l'AUDAB et Grand Besançon Métropole, dont l'objet visait à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association.

Cette convention a atteint son terme et une nouvelle convention triennale 2023-2025 est proposée. Elle s'inscrit dans la continuité de la convention précédente avec deux évolutions principales :

- Des orientations partenariales pluriannuelles 2023-2025 adaptées au contexte temporel et aux besoins des membres de l'agence :
  - o (Socle commun : ensemble des missions inhérentes aux travaux d'études telles que l'administration et la gestion des bases de données et de l'information territoriale, les publications thématiques, les « grands cycles » d'observation, etc.),
  - o L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale,
  - o L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies,
  - o Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement.
- Une précision relative aux modalités d'échange de données entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB.

Le concours financier de Grand Besançon Métropole est déterminé au regard de ces grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice.

Pour l'année 2023, parmi les études réalisées par l'AUDAB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour Grand Besançon Métropole :

- l'accompagnement au suivi du projet de territoire,
- l'accompagnement à la démarche d'évolution de l'urbanisme réglementaire de la Communauté urbaine, notamment à travers l'élaboration du rapport de présentation du PLUi,
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et l'animation du Plan de mobilité (PDM),
- la stratégie de résilience et l'observatoire des îlots de chaleur,
- l'accompagnement des projets communaux.

Par ailleurs, l'AUDAB accompagne l'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT dans le cadre d'une convention qui lie le SCoT et l'Audab, ainsi qu'à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du pôle métropolitain Centre Franche-Comté également dans le cadre d'une convention dédiée.

Au-delà de ces points spécifiques, l'AUDAB accompagne Grand Besançon Métropole dans ses nombreux besoins d'observation et sur des sujets particuliers (Contrat de Ville, par exemple) ou encore sur des événements ponctuels.

La convention triennale 2023-2025 et le programme de travail 2023 sont annexés à la présente délibération.

Pour 2023, le montant inchangé de la participation envisagée s'élève à 390 000 €. La convention 2023-2025, accompagnée du programme de travail 2023, fixe les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole.

*Mmes Catherine BARTHELET (2), Nathalie BOUVET (1), Lorine GAGLIOLO (1) et Laurence MULOT (1), et MM. Patrick AYACHE (1), Sébastien COUDRY (2), Marcel FELT (1), Aurélien LAROPPE (1), Jean-Paul MICHAUD (2), Anthony POULIN (1), Pascal ROUTHIER (1) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance du projet de programme de travail AUDAB pour l'exercice 2023 et du tableau indicatif des lignes d'études,
- se prononce favorablement sur la convention partenariale pluriannuelle 2023-2025, qui lie Grand Besançon Métropole et l'AUDAB et détermine le concours financier de Grand Besançon Métropole à l'AUDAB, à hauteur de de 390 000 € pour l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 97

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 16

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le secrétaire de séance,

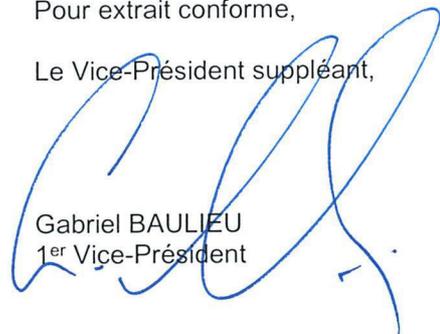
Sébastien COUDRY  
Conseiller Communautaire Délégué



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2023-2025**

**entre**

**Grand Besançon Métropole et l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté**

Grand Besançon Métropole, le Département du Doubs et l'Etat ont initié la création de l'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté, ci-après dénommée l'AUDAB, sous forme d'association Loi 1901 afin de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

L'AUDAB a pour vocation :

- d'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain de l'agglomération de Besançon,
- de proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- de mener des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- de mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques...).

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres, dans l'esprit de l'article L.110 du code de l'urbanisme : «le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garants dans le cadre de leurs compétences.».

Le Conseil d'administration de l'AUDAB fixe les grandes orientations partenariales et pluriannuelles du programme de travail pour une durée de 3 ans. Il arrête également une déclinaison annuelle de son programme de travail, pour la durée d'un exercice. Des contributions financières des membres de l'association sont sollicitées pour en permettre la réalisation.

## **Tel est l'objet de la présente convention**

### **Entre :**

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, dont le siège est situé à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Madame Anne VIGNOT, sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 2 mars 2023,

### **Et :**

L'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté, ci-après dénommée **l'AUDAB**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé à BESANCON (25), représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu de l'Assemblée générale du 7 octobre 2020.

### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association. Celui-ci est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Les orientations partenariales pluriannuelles 2023-2025 sont les suivantes :

- Socle commun au service de l'ensemble des membres
- L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale
- L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies
- Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

La présente convention précise les engagements réciproques des parties.

Grand Besançon Métropole participera à la définition détaillée et au suivi des études de l'AUDAB, ainsi qu'aux missions d'animation et de contrôle de qualité des productions, en particulier pour les domaines qu'il jugera prioritaires et/ou qui correspondent directement à ses missions et compétences propres.

### **Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour les années 2023 à 2025 inclus, et prendra effet à compter de sa signature.

Elle constitue le cadre des décisions pluriannuelles d'attribution des cotisations et des subventions par Grand Besançon Métropole.

### **Article 3 - Montant de la cotisation**

Il est rappelé que les charges de l'AUDAB sont assumées par les membres de l'association grâce aux cotisations et subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de Grand Besançon Métropole ainsi que les subventions et cotisations des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'AUDAB.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, Grand Besançon Métropole apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par le Conseil d'Administration et établie selon un ratio par habitant de 1,1 €. La population étant connue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le montant de la cotisation sera fixé par avenant chaque année,
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée.

Le concours financier Grand Besançon Métropole pour 2023 est fixé à 390 000 € soit une cotisation de 215 905 € et une subvention de 174 095 €.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'AUDAB pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial d'activités par amendement, et prévues à l'article 5.

Un avenant financier annuel précisera le montant du concours financier de Grand Besançon Métropole pour les années postérieures (2024 et 2025) en se basant notamment sur le programme de travail mentionné à l'article 4.

#### **Article 4 - Programme de travail**

Le programme partenarial d'activités, arrêté annuellement par le Conseil d'Administration, est élaboré en concertation par l'AUDAB et ses membres.

Grand Besançon Métropole fait part de sa sollicitation précise préparée en concertation avec les services de l'AUDAB.

Dans ce cadre, au moins 2 mois avant la fin de l'exercice précédent ou dans le mois suivant de la demande de Grand Besançon Métropole, l'AUDAB fournira un rapport provisoire sur l'exécution du programme en cours, ainsi que les résultats provisoires du compte de résultat et de bilan de l'année correspondante.

#### **Article 5 - Actions spécifiques**

Des concours complémentaires à la cotisation annuelle pourront être versés à l'AUDAB pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'AUDAB et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

Grand Besançon Métropole peut, en outre, confier à l'AUDAB, dans le cadre de ses compétences et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles (crédits d'investissement), hors champ d'application de la présente convention.

#### **Article 6 - Modalités de paiement**

Grand Besançon Métropole procédera aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AUDAB, en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Le montant des acomptes sera fixé par l'avenant financier annuel.

Pour l'année 2023, chacun des 4 acomptes correspondra à un montant de 97 500€. Pour les années 2024 et 2025, les trois premiers acomptes seront identiques à l'année 2023 et le dernier acompte sera déterminé en fonction des précisions apportées dans l'avenant annuel.

## **Article 7 - Domiciliation des paiements**

Sous réserve du respect par l'AUDAB des obligations mentionnées à l'article 8, les cotisations de Grand Besançon Métropole seront versées selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est le trésorier payeur général de Grand Besançon Métropole.

## **Article 8 - Obligations de l'AUDAB**

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,
- fournir un compte rendu annuel d'exécution signé du Président un mois après l'assemblée générale et au plus tard 6 mois après la clôture comptable de l'exercice,
- fournir un compte rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais, précisant notamment le montant des fonds propres constatés en fin d'année,
- fournir un compte rendu d'exécution signé du Président correspondant à la durée de la convention dans un délai de 1 mois après l'assemblée générale qui suit le terme de la convention, au plus tard 6 mois après la clôture comptable du dernier exercice,
- garantir la communication aux services de Grand Besançon Métropole des études et des travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention,
- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (Chambre Régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information,
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et fournir les comptes annuels approuvés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice,
- faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un (ou plusieurs) commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à l'administration au plus vite tout rapport produit par celui (ou ceux) ci.

## **Article 9 – Echanges de données (article provisoire)**

Afin de capitaliser sur les nouvelles données générées par les études, le service SIG de Grand Besançon Métropole sera destinataire des supports informatiques permettant la mise à jour des bases de données de GBM. Les données seront livrées avec leurs métadonnées respectives. Les modalités de gestion et de garantie des propriétés intellectuelles des données et productions livrées seront assurées par les mentions suivantes lors de toute réutilisation par l'un ou l'autre des partenaires (par exemple, « *source* : ... » ; « *traitement statistique* : ... » ; « *cartographie* : ... » ; etc.).

## **Article 10 - Avenants**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 11 – Sanctions**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'AUDAB sans l'accord écrit de Grand Besançon Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'AUDAB et avoir préalablement entendu ses représentants. Grand Besançon Métropole en informe l'organisme par écrit.

### **Article 12 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

*Fait à Besançon en 2 exemplaires, le .....*

Pour l'AUDAB,  
La Présidente,

Pour la Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole,  
La Présidente,

Catherine BARTHELET

Anne VIGNOT



# PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL

# 2023

## Annexe E

### Projet de programme

Pour première lecture et avis en Bureau le 19 janvier à l'AUDAB

Pour débat et validation du projet en CA du 8 février à Ecole-Valentin

Pour validation du programme en AG du 22 février 2023 à  
Dannemarie-sur-Crète

## Version du 25 janvier 2023

# **LES ORIENTATIONS 2023 – 2025 ...**

## **Le socle commun et permanent d'activités**

### **1**

#### **L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale**

- Les outils de l'observ'action
- L'animation pour mieux décider ensemble

### **2**

#### **L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies**

- Les stratégies territoriales novatrices
- La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles
- L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires

### **3**

#### **Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement**

- La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux
- L'optimisation des espaces

# Sommaire

<b>Le socle commun et permanent d'activités</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale</b>	
1.A : Les outils de l'observ'action	8
1.B : L'animation pour mieux décider ensemble	10
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies</b>	
2.A : Les stratégies territoriales novatrices	11
2.B : La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèle	15
2.C : L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires	18
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement</b>	
3.A : La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux	19
3.B : L'optimisation des espaces	20
<b>Les fonctions de direction, d'organisation et de performance</b>	<b>23</b>

Note de lecture :

Les textes en gris dans le corps de texte sont classés à ce jour en priorité 3, en attente de validation et de moyens financiers.

# Le socle commun et permanent d'activités

## S.1 : Le perfectionnement et la gestion de notre nouvel outil bases de données

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études, les missions et les animations. Ces données alimentent le système d'information propre à l'agence d'urbanisme, constituant ainsi le socle d'un dispositif transversal d'analyse et d'observation. Une nouvelle arborescence de la base de données sera d'ailleurs mise en place dès le début d'année 2023 afin de perfectionner son fonctionnement.

Elle poursuivra également une réflexion interne de performance concernant l'innovation de la représentation cartographique et la spatialisation numérique dynamique, notamment à travers la réalisation automatisée de portraits communaux.

## S.2 : La diffusion de la connaissance

### *L'atlas transfrontalier des montagnes du Jura*

L'AUDAB travaillera à la conception et à la réalisation d'un deuxième atlas cartographique, à la suite de l'ouvrage « 32 cartes pour découvrir l'aire d'attraction de Besançon » réalisé en 2020, analysant cette fois le territoire de l'arc Jurassien. Cet atlas permettra d'objectiver les structures, dynamiques et alliances territoriales transfrontalières selon les thématiques démographiques, socioéconomiques, environnementales, des services, et liées aux impacts du changement climatique. Cet atlas original et toujours design apportera une part de connaissance nécessaire afin d'appréhender et d'anticiper les problématiques et les enjeux territoriaux en cours et à venir.

### *La réalisation et l'actualisation des posters communaux*

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB poursuivra la création de plusieurs posters communaux. Ces ouvrages, très utiles et appréciés au niveau local, réalisés avec les élus et adaptés aux contextes locaux, apportent une connaissance rapide et spatiale, avec des informations accessibles à toute la population et pour tous les âges. Ces documents servent également les réflexions d'aménagement et de développement des communes.

### *La réalisation et l'actualisation des posters territoriaux et des ouvrages cartographiques*

Dans la continuité des années précédentes et afin d'enrichir la collection pour le bien commun des membres de l'AUDAB, l'agence d'urbanisme poursuivra la création de plusieurs posters territoriaux, de différents formats, notamment en 2023 celui de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Doubs et des intercommunalités comprises dans le Pôle Métropolitain centre Franche-Comté.

### *Les publications partenariales*

La mission d'accompagner ses membres, dans la connaissance et l'aménagement durable de leur territoire, implique la publication régulière, de manière la plus pédagogique possible, des résultats de ses études, recherches et observatoires.

En ce sens, mais aussi afin de gagner en visibilité et de valoriser au mieux ses études et analyses, l'AUDAB mobilisera en 2023 son équipe à la rédaction et à la mise en page de plusieurs publications.

La première présentera le récapitulatif de 2 ans de travail prospectif, concernant la forme des territoires en 2050 ; la deuxième, devenue un classique, traitera des dernières données démographiques actualisées de l'aire d'attraction de Besançon. Viendront ensuite, les publications thématiques et prospectives pour connaître et décider avec, notamment, le sujet des îlots de chaleur urbains et l'influence des formes urbaines sur la ventilation urbaine, ainsi que la présentation de l'avancée de l'observatoire territorial du logement des étudiants.

Il sera par ailleurs nécessaire de définir une stratégie de diffusion des publications, au-delà des canaux habituellement utilisés (site web, newsletter, etc.), avec, par exemple, l'envoi par mail du PDF ou la rediffusion régulière des publications de l'année précédente en lien avec l'actualité.

### **S.3 : Le suivi et la communication régulière auprès de nos membres concernant le programme de travail en cours**

Le partage de la connaissance et de son expertise est au cœur des missions de l'agence, la communication restera ainsi une priorité des programmes de travail 2023-2025.

En 2023, l'AUDAB poursuivra donc l'alimentation et le développement des outils et canaux de diffusion de l'information, afin de tenir informé prioritairement ses membres et partenaires des études en cours ou achevées et de garantir une information générale concernant des thématiques actuelles.

#### ***Le 30/30***

L'organisation de ce format de mini-conférence bien connu de l'AUDAB, structuré par 30 minutes de présentation, puis 30 minutes de questions et débats, permet de présenter une étude ou une thématique d'étude de l'agence, en cours ou récemment finalisée.

Quatre séances seront programmées en 2023, une par trimestre, reprenant chacune une thématique des trois grands axes du présent programme de travail.

#### ***La lettre d'information « AUDAB'actu »***

L'agence diffuse à une fréquence trimestrielle, à ses membres et à l'ensemble des personnes inscrites, une newsletter, que l'on nommera « AUDAB'actu » à compter de 2023, relatant notamment les dernières nouvelles, les événements programmés, la carte du moment, les chiffres clés, la vie de l'agence d'urbanisme, etc.

Il s'agira en 2023 de poursuivre le développement de cet outil de communication et notamment de sa liste de diffusion, afin d'élargir au maximum son lectorat et de faire connaître au plus grand nombre les compétences et l'activité de l'agence.

#### ***La page LinkedIn***

L'AUDAB poursuivra également l'animation de la page LinkedIn de l'agence, lancée en 2021. Chacun pourra y retrouver l'agenda des prochains événements AUDAB, les dernières publications parues ou encore les chiffres clés du moment et plus largement l'actualité de l'agence d'urbanisme. Désormais suivie par plus de 550 personnes, il s'agira, de même que pour AUDAB'actu, de développer le nombre d'abonnés afin de partager les connaissances et l'expertise de l'agence plus largement.

### **S.4 : Les rendez-vous de la prospective**

Le rendez-vous de la prospective est devenu, au fil des ans, un moment d'échanges attendu par les membres et les partenaires de l'agence. Dans le cadre de cet événement prospectif annuel, l'AUDAB proposera à ses membres en 2023 une série de conférences partenariales prospectives thématiques axées notamment sur l'énergie dans les territoires, sur la mobilité de demain et sur l'urbanisme de santé. Un rendez-vous plus général sera organisé en sus de ces conférences, il sera axé sur le vieillissement démographique et ses conséquences dans les territoires. Au-delà de l'élaboration de ces rendez-vous et de leur animation propre, une publication sera systématiquement rédigée et diffusée après.

### **S.5 : Le service permanent de conseil et d'expertise**

#### ***Veille, conseil et analyses juridiques et réglementaires***

L'AUDAB propose un accompagnement de conseil et d'expertise auprès de ses membres en cas de difficultés réglementaires. Cet accompagnement prendra la forme de veilles et de notes juridiques, ainsi que d'une Newsletter sous forme de note publiée tous les mois ou tous les deux mois sur le site de l'agence.

### **Jurys locaux et nationaux, interventions, animations**

L'AUDAB répond régulièrement à des demandes de participation à des jurys, des interventions ou des animations. Il peut s'agir de jurys de concours nationaux avec des prix attribués aux lauréats, d'interventions dans des événements à titre d'expert pour développer ou donner son avis concernant une thématique d'aménagement ou de développement mais également de besoins d'animations que l'agence est capable d'organiser ou de piloter.

### **S.6 : Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau**

Initiée en 2020 par la FNAU, l'observation nationale des centralités, qui mobilise actuellement plus d'une quinzaine d'agences d'urbanisme, dont l'AUDAB, se finalise en 2023. L'ambition de ce cycle d'observation est de fournir un nouvel outil de comparaison multithématique, capable d'aider les acteurs des centres-villes dans leur connaissance territoriale et de faciliter ainsi leurs prises de décisions locales. Depuis les années 1970, les centres-villes ont en effet semblé entrer dans une période de déclin et de dévitalisation. Victimes de l'étalement urbain et du délitement des structures sociales traditionnelles, ils se sont ainsi désertifiés. Ce phénomène inégal a particulièrement frappé les petites centralités ainsi que les « villes moyennes ». L'AUDAB reste référente avec l'Agence d'Urbanisme, de Développement Économique et Technopole du pays de Lorient (Audélor) de l'animation de l'atelier 4 consacré au thème « se divertir, être ensemble, visiter et découvrir les centres-villes », axe qui viendra compléter les autres travaux d'analyse des centralités. La livraison de ce cycle d'observation est prévue par la FNAU dans le premier semestre 2023.

Et toujours dans la continuité observationnelle, l'AUDAB participera cette année au suivi national d'observation des grandes agglomérations : Observ'agglo. Initié en 2016 par la FNAU et l'AdCF, puis rejointes par France Urbaine, Observ'agglo réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises (dont l'AUDAB) et des grandes intercommunalités. Ce travail comporte une triple dimension : d'une part, il permet à toutes les agglomérations parties prenantes d'avoir accès à cette connaissance partagée, d'autre part il invite les agglomérations à se positionner pour mieux comprendre leurs enjeux spécifiques en relation avec les tendances nationales ; enfin, il est l'occasion d'une mise en perspective des enjeux urbains à l'échelle nationale. Cet Observ'agglo national actualisé devrait débuter courant 2023 et sa date de livraison se situera vraisemblablement en 2024, année de production de l'Observ'agglo local que l'AUDAB réalisera pour le Grand Besançon.

### **S.7 : La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux**

En 2023, l'AUDAB participera au Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-France-Comté : l'agence viendra notamment présenter aux membres du réseau ses travaux concernant les situations de précarités énergétique et climatique des populations, dans le contexte du changement climatique.

L'AUDAB accueillera également en 2023 à Besançon le réseau régional des agences d'urbanisme. Il s'agit d'une journée d'échanges et de présentations avec les agences d'urbanisme de Montbéliard, Belfort et Mulhouse. La thématique sera finalisée en début d'année pour un événement envisagé après l'été.

Comme tous les ans, l'AUDAB participe à la Rencontre nationale des agences d'urbanisme qui est organisée en novembre avec pour thème « No culture No futur ». Formidable forum d'échanges d'expériences et de marketing national, c'est un moment enrichissant pour la mise en œuvre locale de nouvelles méthodes ou de techniques pour le bien commun territorial.

Le Directeur de l'AUDAB est historiquement le Directeur du club culture et patrimoine de la FNAU. Des animateurs d'agences d'urbanisme (Bordeaux, Saint-Omer...) assurent l'animation et l'organisation de la diffusion de la connaissance. Un interclub avec le club FNAU chargé des sujets de l'énergie est envisagé en 2023. La participation active du club à la Rencontre nationale FNAU est également prévue.

Au titre de sa vice-présidence et Trésorière de la FNAU, la Présidente de l'AUDAB est régulièrement sollicitée pour représenter la FNAU dans le cadre d'auditions parlementaires. Le Directeur de l'AUDAB est pour sa part sollicité pour des auditions de commissions parlementaires ou des structures nationales, ou pour représenter la FNAU dans des réunions ministérielles ou des expertises nationales, pour des amendements aux lois.

## **S.8 : La recherche-développement**

La capacité créative d'une agence est importante et nécessaire pour progresser et innover en termes d'ingénierie de projet. Ainsi, les travaux d'ingénierie relatifs à de l'innovation, à de la créativité, à la mise en place de nouvelles méthodes ou modèles... permettant de garantir la performance pour l'AUDAB et ses membres et complémentaires au programme de travail ou à l'émergence de nouvelles missions ou compétences de l'agence d'urbanisme, font partie de l'activité générale pour que celle-ci soit sans cesse améliorée, optimisée. Cette activité de recherche-développement ou de recherche-innovation permet à l'AUDAB de faire autant progresser l'équipe que ses membres, et ainsi de performer pour la réalisation réussie des grandes orientations pluriannuelles de travail.

Les réponses aux appels à projets et aux appels d'offre, aux Appels à Manifestation d'Intérêt... font également partie de cette démarche de progrès. L'AUDAB y répondra dès lors que la plus-value est certaine pour ses membres et conforme aux orientations décidées par la gouvernance de l'AUDAB.

# CHAPITRE 1

## L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

### 1.A : Les outils de l'observ'action

#### 1.A.1 : L'observatoire socio-urbain de l'agglomération bisontine

Issu d'une démarche partenariale entre le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Etat, l'Observatoire Socio-Urbain est un outil multithématique à l'échelle des quartiers et des secteurs de l'agglomération bisontine reconnu et stabilisé auprès de l'ensemble des partenaires. En 2023, l'agence poursuivra la mise à jour des fiches quartiers. Le travail statistique réalisé, alimentera les réflexions du contrat de ville et celles relatives aux indicateurs spécifiques des quartiers de la politique de la ville.

#### 1.A.2 : Les Analyses des Besoins Sociaux de Besançon et de Grand Besançon Métropole

L'AUDAB a initié en 2022 la mise à jour des fiches « indicateurs sociaux » réalisées à l'échelle des secteurs de GBM. Afin de tenir compte des évolutions spatiales et de projet qui sont intervenues depuis, ces fiches porteront en 2023 sur les secteurs communautaires définis par le SCoT de l'agglomération bisontine et intégreront de nouvelles thématiques relatives aux habitants (conséquences du vieillissement, répartition du niveau de vie, qualité de l'habitat, pratiques sportives).

#### 1.A.3 : Le futur contrat de ville et la Convention Territoriale Globale

Pour donner suite aux temps aux temps d'échanges concernant l'évaluation du contrat de ville et après avoir accompagné GBM dans la réalisation de sa Convention Territoriale Globale (CTG), L'AUDAB apportera son expertise afin d'accompagner techniquement GBM dans l'évaluation finale et dans la constitution du nouveau contrat de ville 2023 et dans la mise à jour cartographique de la CTG.

#### 1.A.4 : L'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire d'attraction de Besançon

Labélisé en 2021 pour une durée de 3 ans, l'observatoire impulse une dynamique de connaissance concernant le logement des étudiants dans l'aire d'attraction de Besançon pour guider les politiques publiques. En 2023, l'AUDAB finalisera la 3e publication de l'OTLE dont le travail de recherche a commencé l'année dernière sur le thème du logement des étudiants en apprentissage. En parallèle, l'AUDAB continuera de s'investir dans la démarche nationale des OTLE en remontant à la FNAU les indicateurs communs à tous les observatoires et en participant au séminaire national des OTLE qui aura lieu en mai à Amiens.

#### 1.A.5 : L'observatoire général de l'habitat et du foncier de l'aire d'attraction de Besançon

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Grand Besançon Métropole est arrivé à son terme en 2022. Le programme à venir intégrera quatre nouvelles orientations : recréer les parcours résidentiels, mieux intégrer l'habitat dans son environnement, réinvestir le parc existant et renforcer l'ingénierie locale. Pour aider la collectivité à atteindre ces objectifs, voire à les compléter par une vision plus large autour des enjeux de sobriété foncière, l'AUDAB a produit de

nombreuses analyses l'année dernière. Une première publication de l'OHF a pu être réalisée. En 2023, GBM souhaite valoriser le travail de l'agence et mieux faire porter à connaissance sa publication en organisant des réunions complémentaires avec les services.

### **1.A.6 : L'observatoire de l'habitat et du foncier de la Communauté de communes du Grand Pontarlier**

La Communauté de communes du Grand Pontarlier élabore un PLUi-H dans lequel le volet habitat est décliné au sein d'un Programme d'Orientations et d'Actions. À l'entrée en vigueur de ce document en 2023, la collectivité souhaite confier une double mission à l'AUDAB. En effet, elle sera chargée d'assurer l'élaboration d'un observatoire de l'habitat et du foncier visant à déterminer les résultats du dispositif d'un point de vue quantitatif. De plus, l'agence sera chargée de développer un outil de suivi et d'évaluation du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) afin d'analyser la mise en œuvre de la politique publique et de mesurer ses impacts.

### **1.A.7 : L'observatoire de l'habitat du département du Doubs**

C'est aux côtés de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard et de la Maison Départementale de l'Habitat-ADIL du Doubs que l'AUDAB apporte un soutien technique aux travaux de l'Observatoire de l'habitat du département du Doubs porté par le Département et la DDT. À l'entrée en vigueur du nouveau Plan Départemental de l'Habitat (2023-2028), l'enjeu pour les partenaires sera d'élaborer un outil de suivi et d'évaluation de ce plan adapté aux objectifs annoncés afin de mesurer ses résultats et d'adapter les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

### **1.A.8 : Le suivi du SDAASP du Département du Doubs**

L'AUDAB, en partenariat avec l'ADU (Agence d'urbanisme de Montbéliard) a réalisé l'actualisation des données du tableau de bord du SDAASP (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) du Doubs. L'étude réalisée courant 2022 sera présentée au Comité de pilotage en début d'année 2023. Une réflexion concernant la mise à jour du SDAASP sera également engagée.

### **1.A.9 : L'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes**

L'AUDAB poursuivra son accompagnement auprès des services de Besançon dans la réflexion prospective de la démographie scolaire de la ville. Engagé depuis plusieurs années, l'outil qui a pour vocation de suivre et d'estimer les évolutions de la population scolaire du 1<sup>er</sup> degré dans les établissements de la ville sera présenté aux élus. L'agence se tiendra également à la disposition des services pour des compléments permettant un accompagnement de la stratégie de la collectivité.

### **1.A.10 : L'observation des îlots de chaleur et le droit à l'expérimentation pour leur réduction**

Une série de publications portant sur la présentation des facteurs de la surchauffe urbaine a été lancée en 2022, en collaboration avec la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole. Après une première publication portant sur la végétation et la nature en ville, l'AUDAB produira en 2023 deux nouvelles publications portant sur les facteurs suivants de la surchauffe urbaine :

- Le choix des coloris et des matériaux,
- Le rôle des formes urbaines vis-à-vis de la ventilation urbaine.

Ces publications, en s'appuyant sur les données de terrain capitalisées par l'agence ces dernières années, dresseront un état des lieux du sujet et les réponses possibles à apporter en termes d'aménagement, de construction et de design urbain.

### **1.A.11 : L'appui à l'observation des friches en région Bourgogne-Franche-Comté**

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite développer un observatoire régional des friches afin de localiser et quantifier les ressources en foncier recyclable. Des initiatives en ce sens ont déjà été amorcées ou sont sur le point d'être développées, mais tous les territoires de Bourgogne-Franche-

Comté ne disposent pas d'une ingénierie suffisante pour engager une telle démarche. En conséquence, la Région Bourgogne-Franche Comté veut capitaliser les travaux de référencements de friches pour aboutir à un observatoire commun accessible à toutes les collectivités de la région.

L'année 2023 sera destinée à l'élaboration d'une méthode de référencement et de collecte des informations. Elle pourra se conclure par une expérimentation à l'échelle d'un EPCI. Les partenaires associés à cette mission seront l'État, l'AER, l'AUTB et ADU.

### **1.A.12 : Les portraits de territoires économiques**

Il s'agit d'une nouvelle mission issue du partenariat entre l'AUDAB et l'AER, qui vise comme objectif la réalisation de portraits de territoire économiques, en lien avec les compétences des deux agences. Les portraits économiques permettent de poser un regard factuel sur les caractéristiques de l'EPCI sur ses dimensions socio-économiques. Cette photographie à un instant T du territoire, a pour objectif de synthétiser de façon organisée les caractéristiques et données factuelles, objectives, chiffrées et cartographiées. Il peut être complété par des données qualitatives, subjectives, par les représentations du territoire. Les informations essentielles peuvent également être travaillées sous la forme d'un document de présentation dynamique et illustré et diffusable pour présenter les arguments du territoire aux élus.

## **1.B : L'animation pour mieux décider ensemble**

### **1.B.1 : Les animations pédagogiques du jeu AUDAB "Modèle Notre Territoire" et l'évolution du jeu**

L'AUDAB a développé un jeu à visée pédagogique pour former et débattre sur le principe de Zéro Artificialisation Nette. Depuis sa création en 2020, le jeu a évolué pour mieux correspondre à la législation, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience. L'AUDAB a animé plusieurs ateliers auprès de ses membres, mais a aussi répondu aux demandes de structures extérieures.

En 2023, l'AUDAB poursuit cette mission d'animation. Elle développera également une version « junior » destinée à un public de collégiens et lycéens pour aborder les problématiques actuelles d'aménagement du territoire, en lien avec leurs programmes scolaires.

### **1.B.2 : L'animation des balades urbaines de l'OSU de l'agglomération bisontine**

En complément des travaux de l'Observatoire Socio-Urbain (OSU) de la ville de Besançon réalisés par l'AUDAB depuis plusieurs années, le CCAS de Besançon sollicite l'agence pour la réalisation d'une balade urbaine dans un quartier de la ville à déterminer. Cette déambulation collective dont les habitants se feront les guides aura pour objectif d'enrichir le diagnostic d'une approche sensible et participative par le recueil d'une expertise d'usage habitante de l'espace urbain issue des échanges avec les participants.

### **1.B.3 : La ressource, le potentiel et la politique foncière**

L'AUDAB accompagne ses différents partenaires dans l'animation de réseaux destinés à échanger et partager autour de la thématique du foncier. Plusieurs groupes ont été mis en place :

- Le ROCER piloté par l'Etat et la Région : l'AUDAB anime le groupe sur le ZAN et participe aux groupes sur les ZAE et DV3F,
- L'ODCE dans le Département du Doubs : l'AUDAB anime le sous-groupe sur les friches et participe au groupe sur le site Internet.

L'AUDAB poursuit son implication auprès de ces groupes. Elle intervient en appui dans l'organisation d'un séminaire sur le ZAN par l'ODCE.

### **1.B.4 : L'appui aux démarches de progrès des collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté**

La DREAL BFC et la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaitent mettre en place en 2023 un nouveau réseau d'appui aux territoires sur la planification (SCoT et PLUi) en lien avec le dispositif

national « PLANIF Territoires ». A ce titre, l'AUDAB aux côtés des agences d'urbanisme du Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort accompagne la DREAL et la Région afin de construire le contenu des différents temps d'échanges et de sensibilisation prévus en 2023 sur l'urbanisme durable.

### **1.B.5 : La coanimation du groupe de travail transfrontalier "transition écologique" de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**

Le réseau de la MOT propose depuis 2020, la tenue de groupes de travail dont les thèmes ont été redéfinis en 2021 suite à l'approbation du programme de travail pluriannuel de la MOT. A l'image des clubs FNAU, ces groupes se fixent pour objectifs le partage d'informations et d'expériences, mais également la valorisation de leurs travaux (publications, articles, recommandations).

En 2023, l'AUDAB et l'Eurodistrict de Bâle-Mulhouse continueront de coanimer les rendez-vous multipartenariaux axés sur le thème de la « transition écologique » dans les espaces frontaliers. Au-delà des animations et des échanges, l'AUDAB participera également à l'élaboration des contenus (rédactionnels et graphiques) des prochains événements organisés par la MOT.

## **CHAPITRE 2**

# **L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies**

## **2.A : Les stratégies territoriales novatrices**

### **2.A.1 : Les projets de territoire**

#### ***La mise en œuvre du projet de territoire de Grand Besançon Métropole et la coordination des schémas***

Comme durant toute la période d'élaboration du nouveau projet de territoire de Grand Besançon Métropole, l'AUDAB se tiendra aux côtés de la direction stratégie et territoire pour la suite de la démarche : réunions techniques et politiques régulières, suivi des projets et actions, réalisation d'un premier bilan. L'AUDAB participera activement également à l'organisation et la tenue des assises communautaires 2023, avec comme objectif une plus large participation des élus locaux et du CDP.

En parallèle, le travail de coordination des différents schémas et stratégies en révision se poursuivra avec notamment la tenue de séances régulières réunissant les porteurs de schémas et la préparation de séances/ateliers portant sur des sujets stratégiques.

#### ***L'appui au projet de territoire du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté***

L'AUDAB poursuivra les travaux engagés pour la structuration du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le déploiement de sa stratégie 2021-2027. Ainsi, l'action en 2023 se concentrera sur la poursuite de l'expertise portant sur la mobilité ferroviaire, l'accompagnement de l'atelier « aménagement et transition » et la participation suivant les sujets aux autres ateliers inter-territoriaux.

### ***L'élaboration du projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Vesoul***

Les bases du nouveau projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Vesoul ont été posées fin 2022. L'AUDAB poursuivra son travail d'élaboration de la nouvelle feuille de route politique de la CAV dès le début d'année avec la tenue d'un atelier de travail technique permettant de valider les grandes orientations. Le projet sera finalisé au cours du premier semestre.

### ***L'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes du Pays Riolois***

Dans la continuité du travail entrepris en 2022, l'AUDAB accompagnera la communauté de communes dans l'élaboration de son projet de territoire. Il constituera la feuille de route à long terme du projet politique de la collectivité. Ce document de synthèse identifiera les principaux axes de la stratégie, elle-même déclinée en objectifs et en un programme opérationnel.

### ***L'étude diagnostique et prospective pour le développement culturel et musical dans le territoire élargi du Plateau de Saône***

Les élus du Plateau de Saône, et notamment du Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau, souhaitent engager un diagnostic territorial thématique et prospectif d'aide à la connaissance et à la décision, afin d'améliorer le cadre de vie de tout le territoire syndical, du Plateau et aux franges de cet espace intercommunal.

Le développement culturel est la principale préoccupation, avec une réponse d'une part aux besoins et aux aspirations des habitants, petits et grands, en les questionnant, et une réponse d'autre part à une stratégie d'offre territoriale en adéquation avec les projets de territoires concernés.

L'offre historique et réussie en école de musique est notamment au cœur du sujet de l'étude. Tout d'abord en raison de l'accueil actuel dans le centre culturel de la Messarde à Saône, soit un bâtiment qui nécessite une remise aux normes importante. La question du lieu à changer ou à pérenniser est au débat.

Mais la volonté est d'engager aussi une approche plus globale et culturelle, où les résultats de l'analyse n'interdiraient pas d'autres voies de développement local, pour un projet de territoire et d'attractivité du Plateau de Saône.

## **2.A.2: L'économie territoriale**

### ***Territoire d'industrie, ZFU...***

La continuité du travail sur Territoire d'Industrie permettra de définir le principe d'aménagement de la zone d'activités de demain au sein du périmètre d'étude. Une aide à la définition des principes d'aménagement des « ZA de demain » sera effectuée avec un recensement et une analyse des règlements en vigueur, un benchmark de règlements exemplaires appliqués sur d'autres territoires, et la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'aménagement/réaménagement des ZA existantes. Ce guide comportera le recensement des ZA du Territoire d'Industrie, l'analyse des atouts/faiblesses des ZA et des propositions succinctes des principes d'aménagement.

Enfin, l'AUDAB définira une identité territoriale du Territoire d'Industrie avec la première rédaction du volet technique du cahier des charges.

Alors que le dispositif ZFU est prolongé pour l'année 2023, l'analyse de la démographie des établissements pour le prochain bilan inclura une comparaison avec d'autres zones franches urbaines.

### ***L'économie territoriale de proximité et l'évolution de l'activité et de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté***

L'AUDAB travaillera à des prescriptions de choix d'aménagement et de stratégies d'urbanisme conformes à l'objectif de mieux fixer les consommations sur place (centralités, armatures, lutte contre l'émiettement urbain, choix d'aménagement des zones périphériques, règles d'urbanisme sur le commerce de flux, implantations des services nouveaux, accessibilité en mobilités douces...).

### 2.A.3 : Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

Le Plan de Mobilité de GBM est en cours de révision et l'AUDAB poursuivra son accompagnement dans cette démarche tant sur les phases de concertation (comité des partenaires, bassin de mobilité, grand public, enquête publique...) que sur la finalisation du plan d'actions (territorialisation, validations...). En parallèle, l'AUDAB apportera son expertise quant à la mise en œuvre de la stratégie ferroviaire notamment sur le projet de halte ferroviaire du Pôle Santé de GBM.

Enfin des zooms thématiques seront travaillés pour alimenter notamment le plan d'actions du futur PDM : la poursuite du questionnement portant sur une zone de faibles émissions, la problématique de la logistique urbaine ainsi que la réalisation d'un schéma directeur de covoiturage pour le territoire du Grand Besançon.

### 2.A.4 : La route des microtechniques : appui à la stratégie et prise en compte environnementale du tracé

L'AUDAB propose de mettre à jour les données diverses permettant un éclairage sur les besoins actuels et futurs des territoires traversés par la « route des microtechniques » : dynamiques socio-économiques mais également dynamiques de mobilité et offres associées. Un état des lieux des impacts environnementaux et sanitaires des flux actuels sera également dressé en collaboration avec ATMO BFC.

### 2.A.5 : Les stratégies d'adaptation aux changement climatique

Au regard des considérations croissantes en matière d'environnement, les acteurs de l'aménagement, au sens large, sont amenés à s'interroger sur les modalités d'évolution de leurs infrastructures mobilités afin de rentrer pleinement dans l'ère des transitions écologique, énergétique et climatique. L'AUDAB propose d'abonder à ces réflexions en apportant son expertise en matière d'aménagement du territoire et de stratégie environnementale.

En 2023, l'agence réalisera notamment une étude des impacts sur l'environnement du corridor ferroviaire PLM Nord entre Dijon et Laroche-Migennes, qui intégrera également l'impact des risques naturels et climatiques. Elle s'appuiera sur un état des lieux général de la ligne, des infrastructures et espaces urbains liés (espaces élargis des secteurs gares/haltes), au regard des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Une attention particulière sera consacrée aux îlots de chaleur urbains.

L'Agence accompagnera également SNCF Réseau en matière d'animation, portant deux objectifs principaux :

- Le partage des données analysées sur les différents secteurs de la Région BFC,
- L'alimentation du groupe de travail « vulnérabilité climatique » en cours de constitution en interne à SNCF Réseau BFC.

L'Agence poursuivra son accompagnement de la Ville de Besançon concernant son Plan d'Adaptation au changement climatique. Le travail de diagnostic réalisé en 2022 sur les vulnérabilités climatiques permettra de définir un programme opérationnel visant à améliorer les aménagements actuels, et à définir les principes d'aménagements permettant de limiter les risques naturels et les impacts environnementaux. Ce plan s'appuiera sur des actions de végétalisation et sera un volet de la stratégie de résilience mis en place par la Ville de Besançon.

L'AUDAB participera également avec la Ville de Besançon et le GEEC à la production de plaquettes de communication sur l'adaptation au changement climatique.

### 2.A.6 : L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET

Une collection de publications opérationnelles sont réalisées dans le cadre du déploiement du SRADDET. Il s'agit d'un travail qui porte une ambition de planification et d'opérationnalité. Les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés en 2023 et pour 2023-2025 :

- Vieillessement de la population locale : comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population, finalisation en 2023 ;

*A étudier pour 2024-2025 :*

- Nouvelles modalités de travail : comment aménager le territoire pour répondre aux nouveaux besoins (à l'heure du télétravail, l'attractivité des néo-ruraux...) ;
- Centralités : quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC ne suffisent pas ;
- Tensions concernant le coût de l'énergie : comment aménager un territoire pour développer le co-voiturage et réduire l'usage des mobilités coûteuses, mais pas seulement.

Ces publications interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. Il ne s'agit donc pas d'aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent les collectivités, en particulier dans le cadre des SCOT, PLUI voire PLU et les règlements.

### **2.A.7 : L'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale**

L'agglomération urbaine du Doubs souhaite se doter d'un schéma de coopération transfrontalière qui aura pour objectif de construire une stratégie commune permettant de rassembler les territoires et acteurs français et suisses autour d'un document et des projets partagés. Cette démarche volontaire s'inscrit dans les actions éligibles au programme Interreg 21-27 France-Suisse. L'année 2023 sera consacrée au dépôt de dossier auprès des instances d'Interreg puis, en fonction du calendrier administratif, à la phase d'élaboration du projet.

### **2.A.8 : L'interscot de l'aire d'attraction de Besançon**

Les territoires engagés dans une démarche d'élaboration/révision de leur SCoT ou PLUi au sein de l'aire d'attraction de Besançon se sont réunis à deux reprises en 2022 pour confirmer leur volonté de construire des relations de travail durables. Ils ont identifié l'AUDAB comme partenaire technique et accompagnateur de leur démarche. L'agence sera ainsi chargée de construire le contenu des débats thématiques, de les animer et d'un restituer les principaux contenus dans des comptes rendus.

### **2.A.9 : Le Conseil local d'aménagement durable (CLAD) du Parc naturel Régional du Haut Jura**

L'AUDAB poursuit en 2023 une mission engagée en 2022 d'accompagnement du PNR du Haut-Jura. La première phase de cette mission en cours a pour objectif d'étudier l'opportunité pour le PNR d'accompagner la création d'une cellule associant élus communaux, communautaires et partenaires institutionnels et techniques (CAUE, ANCT, Département, etc.) pour favoriser et faciliter l'émergence de projets durables et innovants. Si cette phase conclue qu'il est pertinent de constituer ce conseil, l'année 2023 sera consacrée à sa formation et à sa structuration.

### **2.A.10 : Les évaluations d'impact sur la santé**

L'Agence Régionale de Santé a sollicité l'AUDAB pour réaliser des Evaluations d'Impacts sur la Santé des politiques portées par des documents d'urbanisme et de planification (SCoT/PLUi) en Bourgogne-Franche-Comté. Cette demande s'inscrit plus largement dans une volonté de l'ARS BFC de promouvoir un urbanisme favorable à la santé, étant entendu que les politiques d'aménagement du territoire influent grandement sur l'état de santé des individus par leurs interactions avec le cadre de vie (qualité de l'air, qualité de l'eau...), avec les paramètres socio-économiques (sociabilisation, accès à l'emploi...) ou encore avec les modes de vie des citoyens (activité physique, alimentation...).

## 2.B : La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles

### 2.B.1 : La poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine

Engagés depuis fin 2017, les travaux de la révision du SCoT de l'Agglomération bisontine ont permis d'aboutir à l'identification d'enjeux et des problématiques du territoire, grâce à l'élaboration du diagnostic socio-économique et l'Etat Initial de l'Environnement. Les temps de concertation mis en place ces dernières années, à destination des élus essentiellement, ont permis de prendre conscience de la nécessité du changement de modèle.

Pour poursuivre les travaux et aboutir au débat du PAS en 2023, plusieurs missions sont confiées à l'AUDAB :

#### *L'élaboration du PAS et du DOO :*

Sur la base des échanges ayant eu lieu dans les différentes instances du SMSCoT et dans les actions de concertation, le PAS sera rédigé et présenté aux différentes commissions, pour un débat en juin 2023, à la suite duquel les travaux concernant le DOO débuteront (rédaction, animation des commissions).

#### *L'animation, la concertation*

Dans la continuité des émissions de TV puis des conférences thématiques, le SMSCoT de l'agglomération bisontine souhaite poursuivre sa démarche de concertation et d'acculturation auprès du plus grand nombre. Seront notamment organisées en 2023 des conférences au profit des acteurs locaux afin de leur expliquer les enjeux auxquels devra répondre le territoire mais également de recueillir leur avis et propositions pour construire le nouveau projet de SCoT.

#### *L'accompagnement au changement de modèle*

En parallèle de la finalisation du PAS, l'AUDAB continuera la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas dans le territoire du SCoT, notamment sur l'habitat et l'économie.

### 2.B.2 : Le PLUi de Grand Besançon Métropole

Suite à la prescription du PLUi en février 2019 et dans la continuité des premiers travaux de diagnostic menés durant l'année 2020-21, les premiers axes du PADD en 2022 et le début de la spatialisation des secteurs de développement, l'AUDAB est partie prenante de la démarche.

En 2023, l'AUDAB participera :

#### *L'animation générale et la communication*

L'AUDAB collaborera aux réunions du mardi matin avec la mission PLUi, les communes du Grand Besançon Métropole, avec les PPA, les acteurs du territoire et lors des réunions publiques. Elle apportera le contenu nécessaire pour ces différents temps.

#### *Le PADD : illustration et animation*

L'AUDAB alimentera le PLUi avec a minima trois cartographies (une par axe) afin de finaliser sa rédaction.

Dans le cadre du débat sur le PADD, l'AUDAB accompagnera la mission PLUi en réunion avec les communes dans le cadre des comités de secteur ou en commune (cf partie animation / communication). Elle participera à la construction du contenu pour les différentes instances (conseils communautaires, conseils municipaux).

#### *La finalisation du diagnostic*

L'AUDAB finalisera d'une part le diagnostic urbain (patrimoine, développement urbain), et construira d'autre part des livrets communaux (chiffres-clés) et le diagnostic stratégique.

En complément, à partir des éléments produits dès 2018 par l'AUDAB pour le compte de la ville de Besançon sur la densification du tissu urbanisé et en lien avec le recensement réalisé dans le cadre

du PLH (complété par les élus municipaux), l'AUDAB rédigera la méthodologie et l'analyse du potentiel de densification à l'échelle de GBM.

### ***L'accompagnement à l'élaboration du règlement écrit, graphique et OAP***

L'AUDAB participera aux travaux menés sur le règlement écrit et graphique dans le cadre du groupe de travail dédié (animé par le bureau d'études OTE Ingénierie) et interviendra également sur la production d'OAP thématiques (TVB et « entrée de ville ») et la relecture d'OAP sectorielles.

### ***La définition des indicateurs de suivi***

L'AUDAB travaillera et testera les indicateurs de suivi du PLUi en lien avec ceux du SCoT de l'agglomération bisontine, du programme local de l'habitat (PLH), du Plan Climat (PCAET) et du plan de mobilité (PDM).

## **2.B.3 : Les schémas de cohérence territoriale en territoire élargi**

### ***Le SCoT du PNR du Doubs Horloger : phase enquête publique et approbation***

L'AUDAB accompagne le PNR du Doubs Horloger dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger. 2023 verra la phase d'approbation, avec la collecte, l'analyse et la réponse aux avis des PPA, le suivi de l'enquête publique, les modifications à apporter au dossier du SCoT, ainsi que l'animation des différents temps de validation (comités de pilotage, réunion des PPA) avant l'approbation. Cette dernière est prévue pour la fin d'année 2023.

### ***La mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Graylois : mise en œuvre***

Le PETR du Pays Graylois a fait appel aux compétences de l'AUDAB durant toute la période d'élaboration de son SCoT (2016-2021). Le SCoT étant approuvé au 9 décembre 2021 et opposable depuis le 25 mars 2022, l'agence intervient aux côtés du PETR pour sa mise en œuvre et son suivi (grille d'analyse du SCoT Graylois, bilan à T0 à partir des indicateurs de suivi du SCoT, boîte à outils à destination des communes).

En parallèle, l'AUDAB apporte son expertise auprès du chargé de mission SCoT sur la pratique de l'outil QGIS et la production de cartographies.

### ***La mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Lédonien***

L'AUDAB est intervenue tout au long de la procédure de révision du SCoT (SCoT n°2) depuis 2015. Dans le cadre de la nouvelle révision du SCoT (SCoT n°3), l'AUDAB intervient en matière de conseil auprès du PETR et en lien avec les bureaux d'études recrutés pour la révision de ce SCoT. Concernant la procédure, l'année 2023 sera consacrée à la finalisation de la mise à jour du diagnostic territorial et environnemental et à l'élaboration du PAS.

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB transmettra des éléments de veille juridique.

### ***Le SCoT du Pays du Haut-Doubs : de l'arrêt à l'approbation***

Depuis 2017, le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs fait appel à l'AUDAB pour l'assister dans l'élaboration de son SCoT. Après un arrêt du projet le 1er décembre 2022, l'AUDAB accompagne le Pays en 2023 dans la phase d'approbation : envoi du dossier aux PPA, enquête publique, modification du dossier en vue de l'approbation, réunion PPA avant approbation, ...

### ***La mission d'assistance et de conseil à la Communauté de communes Loue Lison***

La communauté de communes Loue Lison a prescrit l'élaboration de son SCoT en novembre 2018. L'agence est à ses côtés depuis le début de la procédure.

Après une année 2022 consacrée aux échanges sur le PADD avec les élus et acteurs de la CC Loue Lison, l'année 2023 sera consacrée à la finalisation du PADD (débat à prévoir) en lien avec les

évolutions réglementaires liées au SRADDET (territorialisation du ZAN). En parallèle du PADD, des ateliers vont être menés en 2023 sur le DOO afin de pouvoir approuver le SCoT durant l'été 2025.

L'AUDAB intervient aux côtés de la chargée de mission SCoT et mobilité et des bureaux d'études recrutés pour mener à bien cette élaboration.

### ***La révision du SCoT du PNR du Haut-Jura : diagnostic et mission d'appui***

Le SCoT du Haut-Jura, approuvé le 21 juin 2017, est entré en révision en 2022 suite à la modification de son périmètre, mais également de manière à intégrer les évolutions réglementaires récentes amenées par les ordonnances de la loi ELAN (2020) et la loi Climat et Résilience (2021). La révision du SCoT intervient concomitamment à la révision de la charte du PNR du Haut-Jura.

Le PNR se tourne vers l'AUDAB pour l'assister dans la révision de son SCoT. L'année 2023 sera consacrée à l'écriture du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. L'AUDAB appuiera également le PNR dans la réalisation du bilan du SCoT en vigueur, ainsi que dans le recrutement de prestataires qui permettront la réalisation de l'évaluation environnementale d'une part, et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique d'autre part.

## **2.B.4 : Les PLUi en territoire élargi**

### ***Le PLUi des portes du Haut Doubs : zonage, règlement, arrêt***

Suite à l'arrêt du PLUi valant SCoT en début d'année 2022, le projet a reçu plusieurs avis défavorables, impliquant une reprise du dossier. L'objectif est d'élaborer un dossier de PLUi pour un nouvel arrêt de projet mi-2023. Suite au débat du nouveau PADD qui a eu lieu en fin d'année 2022, l'année 2023 est consacrée à :

- La traduction réglementaire du projet : reprise des zonages, du règlement écrit et des OAP,
- La modification du dossier suite aux remarques des PPA,
- L'accompagnement suite à l'arrêt de projet du PLUi.

### ***Le PLUi d'ECLA : mission d'assistance au lancement puis mission d'appui***

Lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022, ECLA a délibéré pour le transfert de la compétence PLUi des communes à l'intercommunalité.

Le transfert de la compétence PLUi sera confirmé le 17 février à l'issue de la phase de 3 mois durant laquelle les communes d'ECLA peuvent exprimer leur minorité de blocage (25 % des communes représentant 20% de la population totale des communes).

Si le transfert de la compétence PLUi est confirmé en février 2023, l'AUDAB poursuivra son accompagnement concernant la prescription du PLUi (finalisation du CCTP, définition des modalités de collaboration et de concertation, délibération de prescription du PLUi, choix des bureaux d'études) et participera à la construction du PLUi aux côtés des bureaux d'études recrutés lors du lancement de la phase diagnostic.

Elle accompagnera également ECLA au lancement de la révision des ZPPAUP de Lons-le-Saunier et Baume-les-Messieurs.

### ***Le PLUi de la CC Val de Morteau***

La CCVM a la compétence PLUi depuis le 1er juillet 2021 et souhaite engager l'élaboration d'un PLUi-H à compter du 1er trimestre 2023. Après une présentation de l'offre de mission par l'agence, cette dernière est sollicitée par la CCVM pour réaliser son PLUi-H. L'année 2023 sera consacrée à l'analyse des PLU du territoire ainsi qu'à la production des diagnostics.

### ***Le PLUi des Monts de Gy : lancement de la révision***

A la suite de l'approbation du SCoT Graylois en 2021, la communauté de communes des Monts de Gy a engagé des travaux en vue de la révision de son PLUi-H approuvé en 2016, pour le mettre en compatibilité avec les prescriptions du SCoT et prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la loi Climat et Résilience et à la nouvelle codification du code de l'urbanisme. Dans ce sens,

un bilan quantitatif du volet H du PLUi a été réalisé en 2022 et doit être complété par un bilan quantitatif global du PLUi en 2023 au regard des indicateurs de suivi définis dans le PLUi-H.

A l'issue des bilans qualitatif et quantitatif, l'AUDAB accompagnera la communauté de communes pour prescrire la révision de son PLUi-H (définition des modalités de concertation, de collaboration, des objectifs poursuivis de la procédure) et engager les premières études pour la mise à jour du diagnostic.

En complément, la communauté de communes a engagé une réflexion sur la reconversion d'espaces délaissés notamment sur 4 anciennes décharges. Après l'état des lieux des 4 anciennes décharges, réalisé par l'AUDAB en 2022, l'agence accompagnera, en 2023, la communauté de communes sur les choix de reconversion des sites en lien avec le PLUi-H.

## **2.C : L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires**

### **2.C.1 : L'appui au dispositif national "petites villes de demain"**

En 2023, l'ensemble des agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté assurera l'organisation et l'animation de trois séminaires à destination des chefs de projets des collectivités lauréates du programme Petites Villes de Demain. Ces séminaires auront pour vocation de présenter et partager des outils, méthodes et retours d'expériences. Ce travail se fera en lien étroit avec les DDT des différents départements de Bourgogne-Franche-Comté et visera à aborder des problématiques précises et à donner les clefs pour faciliter la mise en œuvre des projets Petites Villes de Demain.

### **2.C.2 : Action cœur de ville 2**

Fort de son expérience lors de la première phase d'action cœur de ville, que cela soit à Vesoul ou à Besançon, l'AUDAB se tient à la disposition de ses partenaires pour les accompagner dans leur besoin de réflexions et d'ingénierie. Ces sollicitations feront l'objet d'une estimation des missions et du temps nécessaire pour les mener à bien.

### **2.C.3 : L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté**

La région BFC a mis en place un dispositif au profit de certaines communes afin de les accompagner dans leurs réflexions de redynamisation des centres villes, notamment par le maintien des services aux habitants. Il s'agit ici d'aider les communes qui solliciteront l'AUDAB dans le montage du dossier de sollicitation de l'aide financière auprès de la région. En 2023, l'agence finalisera le dossier de la commune de Saint-Vit, et sera force de proposition auprès d'autres communes éligibles.

### **2.C.4 : L'analyse stratégique des centralités et des communes constitutives en région Bourgogne-Franche-Comté**

Dans le cadre du SRADDET et du ZAN, la Région est amenée à définir les communes constituant des « centralités » pour les territoires qui les entourent (bassin de vie, EPCI, PLUi, SCOT...). En 2023, l'agence contribuera à identifier les centralités du SRADDET qui sont connectées entre elles par des liens territoriaux forts (continuum du bâti, type d'espace commun, zone d'influence commune etc.) afin de renforcer le réseau régional des centralités dans son ensemble et de distinguer les communes dont le rééquipement en logements contribuerait significativement à leur renforcement (par rapport à leur territoire d'influence environnant).

### **2.C.5 : Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain des communes et des intercommunalités**

L'AUDAB accompagne les collectivités de son territoire dans la définition et l'animation de leurs projets urbains et d'aménagement. Qu'il s'agisse de la requalification d'espaces publics, de l'aménagement de nouveaux quartiers ou de la revitalisation d'espace urbain, l'agence met ses compétences d'ingénierie et son expertise du territoire à la disposition des membres qui en font la demande, pour aboutir collectivement à un projet répondant aux besoins du territoire et de ses habitants et répondant aux enjeux sociétaux en environnementaux actuels.

En lien avec la vie des communes, ces demandes s'expriment au fur et à mesure de l'année. L'année 2023 sera également consacrée à la finalisation de dossiers engagés en 2022.

### **2.C.6 : Les diagnostics « clef en main » de sites d'excellence économique**

Cette nouvelle mission est issue du partenariat entre l'AUDAB et l'AER. Les « Sites clés en main » ont pour objectif d'identifier des « sites industriels clés en main », propices à l'installation, dans des délais fiables et maîtrisés, de nouvelles activités industrielles. Il s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour l'accélération des implantations industrielles et du programme lancé par la Délégation aux Territoires d'industrie.

Les sites clés en main se distinguent également en matière d'attractivité : accessibilité, réseaux disponibles, services proposés aux entreprises et aux salariés, écosystèmes locaux... Autant d'atouts qui font la différence dans la compétition internationale pour les nouveaux projets et qui contribuent à convaincre les investisseurs de faire le choix de la France.

Ces sites pourront permettre l'implantation rapide de nouveaux projets industriels.

### **2.C.7 : Les conseils en aménagement des ZAE en BFC**

Cette autre nouvelle mission issue du partenariat entre l'AUDAB et l'AER permettra de répondre à des questionnements d'EPCI concernant l'implantation d'une entreprise, l'extension d'un bâtiment, ou tout autres questions concernant le développement économique en lien avec l'urbanisme (Réglementation SCoT/PLUi/PLU). L'AUDAB et l'AER répondront en mutualisant leurs compétences à des questions rapides, de type Service Après-Vente, permettant de conseiller les EPCI dans leur besoin de développement économique.

### **2.C.8 : Intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur et extérieur**

L'AUDAB travaillera à l'intégration des enjeux transversaux et des données de qualité de l'air intérieur et extérieur dans les différents plans et schémas portés par le Grand Besançon (PLH, PDM, SCoT, PLUi, ZFE m), en s'appuyant notamment sur les outils de modélisation et les données d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

Ces conseils seront des questions et des réponses rapides, sans besoin d'étude particulière. Si cela le nécessite, une fiche projet pourra être établie afin d'établir une étude et un accompagnement plus conséquent sur une question particulière, soulevée par ces conseils en aménagement.

## **CHAPITRE 3**

# **Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement**

## **3.A : La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux**

### **3.A.1 : Territoires d'énergies**

#### ***L'autonomie et la planification énergétique***

L'AUDAB engagera en 2023 une réflexion sur la question de l'autonomie énergétique des territoires à travers le traitement des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme et de planification, dans le contexte plus général de la transition énergétique territoriale.

### **La toile énergétique territoriale**

L'AUDAB souhaite réaliser, en faveur de la transition énergétique des territoires, un outil de type toile à l'échelle régionale : cet outil transversal vise à matérialiser l'ensemble du système énergétique régional, de ses flux, ses acteurs et de leurs interrelations. Ce travail aboutira à la production d'une grande toile graphique représentant l'ensemble de ces éléments.

### **Les plans paysages énergétiques**

L'AUDAB se propose de réaliser à l'échelle du Département du Doubs une cartographie déterminant les secteurs favorables ou non au développement de différentes énergies renouvelables, sur la base du plan de paysage éolien réalisé par l'AUDRR. Ce travail permettra de porter un premier regard sur la capacité des différentes entités paysagères à accueillir les énergies renouvelables en faveur de la transition énergétique, en appui au développement de futurs projets de développement énergétique.

### **3.A.2 : La prospective de la disponibilité en eau de surface et souterraine**

Le changement climatique génère beaucoup de questions des collectivités, notamment sur l'hydrologie des bassins versants. Cette mission consiste à l'évaluation de la disponibilité en eaux superficielle et souterraine et de caractériser les extrêmes sur l'ensemble du XXI<sup>e</sup> siècle pour différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre (RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5), sur le périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine.

Ce travail permettra également de simuler l'évolution des débits de plusieurs cours d'eau, ainsi que les niveaux piézométriques des nappes souterraines, sous l'influence de changement climatique.

Les données mobilisées dans le cadre de cette étude seront issues du projet **Explore 2**, porté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et appuyé par l'Office International de l'Eau (OiEau).

### **3.A.3 : La disponibilité en eau et les économies potentielles dans l'activité économique**

Les économies d'eau dans les activités économiques sont un enjeu majeur pour préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique. Il s'agit, pour le territoire du SCoT de l'Agglomération bisontine d'estimer la consommation totale et son évolution, ainsi que la répartition de ce volume et par secteur d'activité. L'objectif consiste ensuite à évaluer le gisement potentiel d'économies d'eau.

## **3.B : L'optimisation des espaces**

### **3.B.1 : La mise en œuvre de l'outil friches de l'AUDAB**

Depuis l'adoption de la loi « climat et résilience » en 2021, les initiatives en faveur d'une réduction de la consommation des espaces se renforcent. Le principe de « zéro artificialisation net » des sols encourage les politiques de réhabilitation urbaine mais aussi de renaturation par le jeu des mesures compensatoires. Ainsi, le regain d'intérêt pour les friches urbaines est fort. Désormais, les friches urbaines sont un enjeu national.

La direction départementale des territoires de Haute-Saône veut encourager les PETR du Pays graylois, des Vosges-Saônoises ainsi que le syndicat mixte du SCoT de Vesoul-Val-de-Saône à l'élaboration d'un référentiel des friches haut-saônoises afin que les collectivités concernées puissent être armées face aux objectifs de sobriété foncière. En outre, la DDT70 s'est rapprochée de l'AUDAB pour la mise en place technique d'un tel référentiel.

Pour ce faire, l'AUDAB prévoit de déployer son outil d'identification des friches en trois phases. La première vise à créer un espace de dialogue et de concertation entre les 3 SCoT pour calibrer les critères d'identification des friches. La deuxième phase sera destinée à la création d'une base de données visant à localiser et à quantifier les sites en friche. La dernière phase sera engagée l'année prochaine et elle visera à qualifier les sites les plus stratégiques selon leur meilleur potentiel de réhabilitation possible.

### 3.B.2 : Les nouvelles ZAE moins consommatrices d'espaces

Les évolutions économiques des territoires sont des phénomènes très influents sur la vie de leurs habitants. La création d'entreprise, la génération d'emplois sont des actes structurants qui vont définir l'avenir et le fonctionnement des territoires. L'identité économique d'un espace va peser sur les autres fonctions de ce dernier : habiter, se déplacer...

Le défi réside dans un modèle économiquement soutenable tant pour les maîtres d'ouvrage publics et privés que pour les entreprises bénéficiaires. De plus, la recherche est plus que jamais pertinente pour ces projets de plus en plus complexes, de solutions collectives, dans une logique programmatique.

L'AUDAB continuera la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas sur le territoire, afin de proposer des ZAE moins consommatrice d'espace, économiquement viable et écologiquement respectable. Des propositions d'aménagements, une estimation du nombre d'entreprises possibles sur la zone, la mutualisation des parkings, des équipements, le calcul de possibilité de production d'énergie avec du photovoltaïque et la qualité de vie au travail sur cette zone seront des aspects qui seront traités. Cela permettra d'appuyer la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ZAE.

En complément, l'AUDAB ainsi que les deux autres agences d'urbanisme de la région, travaillera à la création d'un référentiel commun permettant d'apprécier la réalité des objectifs quantitatifs inscrits dans les documents de planification (SCoT et PLUi).

### 3.B.3 : L'optimisation des ZAE existantes et la mise en réseau des économies territoriales

La requalification d'une zone d'activités consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique d'un site, de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations.

L'AUDAB proposera des scénarios sur des ZAE existantes, d'amélioration, de mutualisation et de chiffrage de production d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque par exemple. Le tout sera en lien avec le territoire concerné, et la mise en réseau des acteurs et des économies territoriales.

Cette étude permettra de mieux appréhender l'avenir et de mener des réflexions prospectives, de proposer à l'exploitation certaines problématiques afférentes aux ZAE, de venir appuyer les missions et les prérogatives de services publics mais également d'inciter et planifier des projets de ZAE (création, extension, requalification) répondant à des critères d'équilibre et de développement durable des territoires.

### 3.B.4 : Le recensement des surfaces libres dans les ZAE, prémices du bilan ZAN

La loi Climat et Résilience vient ajouter au recensement l'obligation d'intégrer au moins trois indicateurs : l'état parcellaire, l'identification des surfaces, de leur propriétaire et de leur occupant, ainsi que les locaux vacants.

Ces différentes obligations rendent nécessaire une systématisation des inventaires de friches, à appréhender moins comme une contrainte que comme une opportunité de disposer de nouvelles ressources foncières pour le développement économique, tout particulièrement précieuses dans le cadre du ZAN. De façon plus générale, les inventaires de ZAE sont utiles uniquement dans la mesure où ils donnent à voir l'état réel du foncier, permettant d'anticiper les réhabilitations et aménagements des locaux professionnels à vendre à faire, dans l'objectif de répondre au plus vite aux besoins des entreprises.

La première étape consiste en un travail de recensement des ZAE sur le territoire, des espaces qui sont consommés ainsi que des espaces encore libres. Cet observatoire se déploiera sur la base des données disponible, de cartographie, de visites terrains et a pour objectifs de réinterroger les périmètres, le listing des établissements en présence. Il vise également à approfondir la connaissance avec des données inédites sur l'ancienneté, le foncier, l'immobilier d'entreprise.

Ce potentiel de surface libre et consommable pour de l'activité économique sera un des prémices pour le bilan ZAN.

### **3.B.5 : Les bilans de consommation d'espaces (obligation loi Climat et Résilience)**

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité. Pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, la loi Climat et Résilience a instauré l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050 qui a pour effet de diviser par deux la consommation d'espaces dès 2031. Cet objectif est territorialisé par le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'échelle des SCoT.

Cette même loi impose aux collectivités de présenter à minima tous les trois ans un rapport présentant le rythme de l'artificialisation sur son territoire au regard des objectifs chiffrés dans le plan local d'urbanisme ou la carte communale en vigueur.

Dans ce cadre, l'AUDAB se tient à la disposition des collectivités afin de les accompagner dans l'analyse et la rédaction du rapport relatif à l'artificialisation à l'échelle de leur territoire. Cette étude doit permettre des réajustements des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre l'objectif ZAN. De plus, elle contribuera également aux projets éventuels d'élaboration, de modification voire de révision des documents d'urbanisme (SCoT et PLU notamment).

### **3.B.6 : La mutualisation des espaces et des équipements et leur gestion partagée**

De plus en plus d'opérations mettent en œuvre des mutualisations d'espaces, intérieurs comme extérieurs. Ces mutualisations peuvent être initiées par les maîtres d'ouvrage ou lors de la définition du projet. La mutualisation apparaît comme un moyen clé pour optimiser les surfaces, les coûts, et pour renouveler les pratiques.

Dans un contexte de nécessaire optimisation de l'usage du sol, mutualiser permet d'économiser des ressources. Le partage et la complémentarité deviennent aussi des objectifs.

L'AUDAB réalisera un benchmark des bonnes pratiques, adaptable sur le territoire comme par exemple la mutualisation de parking, favoriser les usages différents pour un même espace, comme dans le cas des bâtiments de bureaux ou des parcs agro-urbains.

## Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe appelée « DOP » (Direction, d'Organisation et de Performance), pilotée par le Directeur, œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions DOP sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur sous l'autorité de la Présidente.

### *Stratégie et direction générale*

L'AUDAB conduit un projet général et de développement au profit de ses membres et des territoires. Ce projet, qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

2023 poursuit le chemin tracé depuis plusieurs années, en positionnant l'AUDAB dans les enjeux multiples des transitions, avec les moyens nécessaires pour participer à la « relance » et au bien-être socio-territorial. Un budget prévisionnel équilibré devra être construit pour une nouvelle économie de la performance au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est investir local pour explorer les futurs heureux avec une hauteur de vue.

En 2023-25, l'AUDAB poursuit sa recherche de nouveaux locaux et les opportunités seront présentées aux instances pour une décision collégiale. Mais en parallèle, des échanges sont menés auprès du propriétaire des locaux actuels afin d'opérer à des améliorations de l'hôtel Jouffroy nécessaires à l'accueil de nouveaux salariés et permettant d'offrir un confort de travail similaire à chacun d'entre eux. De même, le réseau filaire informatique et internet interne, daté de 20 ans, n'est plus à la hauteur des flux puissants d'informations et de données, c'est devenu un obstacle

au fonctionnement normal de production ; ce réseau filaire est incontournable et ne peut être remplacé par du WiFi par exemple, insuffisant.

### *Instances*

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

### *Finances et comptabilité*

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée Générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, les appels d'offres, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

Un travail important sera mené notamment en 2023 concernant les relations contractuelles ou conventionnelles avec nos membres et partenaires. De même, face au succès de nos créations originales d'outils, comme par exemple le jeu de plateau « Modèle Notre Territoire », une analyse du modèle économique sera réalisée, notamment en termes de commercialisation ou de compensation aux subventions publiques. Un budget adéquat est au budget prévisionnel pour réaliser la mission d'accompagnement et de conseil juridique.

### *Ressources humaines*

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés.

Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail (plus proches encore depuis 2020 avec la crise sanitaire) ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail. La collaboration avec les grandes agences d'urbanisme, comme celle de Bordeaux, mais également la FNAU, apportent également des informations juridiques et sociales précieuses.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées et autant que nécessaire, puis retranscrites via le registre afin d'assurer une bonne communication interne au sein de l'agence.

Jusqu'en juin 2024 précisément, nous serons particulièrement mobilisés dans le cadre de la réforme nationale des accords de branche et le projet en cours de convention collective nationale ADITIG (CCN des Acteurs du Développement et de l'Ingénierie Territoriale d'intérêt général) avec d'autres fédérations nationales comme celle des CAUE, du CNER et bien d'autres. Par ailleurs, dans l'attente, mais également pour se préparer à ces changements fondamentaux annoncés à compter de 2024, l'AUDAB mettra en œuvre un nouvel accord d'entreprise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, avec pour projet l'annualisation du temps de travail en forfait heures (1607 heures) ; ce

projet fait l'objet d'un travail important de préparation et de concertation avec le CSE et toute l'équipe, avec un conseil juridique pour la rédaction des documents fondateurs.

### **Performance, évaluation et formation**

Reconnue pour la performance pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB met l'accent sur le développement des compétences de chacun afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes de nos partenaires. Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. Les entretiens professionnels permettent l'établissement d'un plan de formation et le montage de dossiers d'aide au financement.

Cependant, les réformes relatives à la formation, qui réduisent les budgets des organismes collecteurs, nous ont amené à envisager d'autres actions tels que les échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs FNAU ou des stages d'observation et d'immersion dans d'autres agences d'urbanisme.

### **Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation**

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal.

On peut citer entre autres :

**Le parc informatique :** un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020, toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin.

**Le parc automobile :** les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise.

**Les locaux :** cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou les investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB.

Les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion est tenu à jour.

### **La communication**

Animé par le partage de la connaissance et de son expertise, l'AUDAB a à cœur de tenir informés, en priorité ses membres mais aussi l'ensemble des collectivités locales et le grand public.

Pour ce faire, plusieurs supports médias sont à sa disposition, avec notamment, le site web, la réalisation et la diffusion des publications, mais aussi l'organisation de différents événements au cours de l'année.

Le site web est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et présente les dernières actualités et les événements à venir, organisés par l'agence ou en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Vous y retrouvez par ailleurs les dernières publications produites par l'agence.

Par la mise en place d'un plan de communication, l'agence s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée et sous des formats numérisés. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses compétences, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès des membres, mais également auprès de partenaires ou futurs membres, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

Ouverte, l'agence se veut un outil d'animations et un lieu d'échanges. Dans ce cadre, elle organise ou collabore à l'organisation de séminaires, de colloque, de conférences, de moments de débats, de réseaux partenariaux, ou d'autres événements utiles au rayonnement du territoire, mais aussi à une bonne connaissance de l'activité partenariale de l'agence.

En 2023, l'AUDAB cherchera à enrichir la variété de formats et les collections de supports avec l'objectif de mettre à profit le volume de données et d'analyses collecté et produit par l'agence et de développer la notoriété locale de notre structure. L'agence travaillera également à renforcer et à développer les événements existants.

### *La direction et les suivis des études et de la production*

L'AUDAB suit, de façon régulière, l'état d'avancement du programme partenarial de travail dont la bonne réalisation est confiée à la directrice adjointe. Outre une comptabilité analytique très précise qui complète un tableau de référence des études en comptage jours, un bilan d'étape est réalisé deux fois par an et la liste des études est mise à jour chaque semestre. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice.

De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe ou par pôles de compétences, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

### *La vie d'agence*

La vie d'agence étant une valeur forte au sein de l'AUDAB, nous organisons ou participons à différents événements qui favorisent notre esprit d'équipe et qui sont nécessaires à la collaboration que nous entretenons sur les projets quotidiens.

Les moments de convivialité, auxquels chaque salarié contribue tout au long de l'année, participent au bien-être et à la performance.

Mais la vie d'agence c'est aussi et parfois, tout simplement et tout au long de l'année, l'implication de chaque salarié au bon fonctionnement général de son entreprise, la participation au quotidien d'une vie de cohésion en société.

**Tableau indicatif 2023 mutualisé GBM/VB/CCAS**

	Mission	Jours 2022	Jours indicatifs 2023	
			Jours	Evol.22-23
	PLUi : accompagnement à l'élaboration du rapport de présentation et appoints sur les autres parties du document : (Diagnostic : socio-urbain, éco, TVB, synthèse ; PADD : accompagnement rédaction et animation débats ; Règlement : participation rédaction règlement et OAP)	405	<b>450</b>	<b>11%</b>
	Accompagnement plan de mobilité (dont stratégie ferroviaire)	55	<b>60</b>	<b>9%</b>
Nouv.	Schéma covoiturage	0	<b>14</b>	-
	Observatoire du logement et foncier (dont outil cartographique de qualification du parc)	80	<b>20</b>	<b>-75%</b>
	Observatoire Territorial des Logements Etudiants (OTLE)	70	<b>25</b>	<b>-64%</b>
	Etude prospective scolaire	50	<b>50</b>	<b>0%</b>
	Observatoire Socio-Urbain (OSU)	45	<b>20</b>	<b>-56%</b>
	Analyse des Besoins Sociaux (ABS)	30	<b>30</b>	<b>0%</b>
	Futur Contrat de Ville : participation à l'élaboration (éléments cartographiques et indicateurs)	10	<b>10</b>	<b>0%</b>
	Convention Territoriale globale : Mise à jour diagnostic et cartographies	10	<b>6</b>	<b>-40%</b>
Nouv.	Intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur/extérieur	0	<b>20</b>	-
	Observatoire Ilots de chaleur	15	<b>30</b>	<b>100%</b>
	Stratégie résilience	50	<b>50</b>	<b>0%</b>
	OSU balades urbaines	0	<b>0</b>	-
	Accompagnement projet de territoire et coordination des schémas	100	<b>70</b>	<b>-30%</b>
	Accompagnement des projets communaux	150	<b>140-150</b>	<b>0% à -7%</b>
	Cartographie des ZAP potentielles	0	<b>0</b>	-
	ZFU	10	<b>10</b>	<b>0%</b>
	<i>Droits théoriques</i>	1132	<b>1005</b>	<b>-11%</b>